

devois leur donner ici la pièce fondamentale, sur laquelle on a appuyé le droit, ou la prétention de ce Prince qui a été placé sur le Trône; non seulement avant Mr. le Chevalier de St. Geroge, mais encore avant tous les Descendans d'Henriette Stuart fi le de Charles I. Roi de la Grande Bretagne, qui par les nouvelles Loix sont exclus de la Couronne, parce qu'ils professent la Religion Catholique Romaine.

*Acte du Parlement d'Angleterre pour la Succession de la Couronne dans la ligne Protestante, passé sous le Regne de la Reine Anne le 25. Octobre 1705.*

*Acte par lequel la Maison d'Hannover est appelée à la Succession de la Couronne.*

Pour plus grande sûreté de la personne & du Gouvernement de nôtre très gracieuse Souveraine, & de la Succession à la Couronne d'Angleterre, dans la ligne Protestante, comme elle est presentement établie & fixée par les loix & Statuts de ce Royaume. Qu'il soit ordonné par sa très Excellente Majesté, avec l'avis & du consentement des Seigneurs spirituels & temporels, & des Communes assemblés dans ce Parlement.

Que si quelques personnes que ce soient, après le 25. Mars 1706. déclarent, soutiennent & affirment par des écrits ou imprimés, que nôtre Souveraine Reine, à présent regnante, n'est pas la legitime & veritable Reine de ces Royaumes; ou que le P. Prince de Galles, qui prend à présent le titre de Roi d'Angleterre sous le nom de Jaques III. a aucun droit ou titre à la Couronne de ces Royaumes; ou qu'aucune autre personne a aucun droit ou titre à ladite Couronne, autrement qu'il n'a été établi par l'Acte du Parlement passé la premiere